

Quoique ce portrait date de vingt ans, il est encore d'une ressemblance parfaite. Tout ce qu'on pourrait y ajouter, ce sont les nombreux travaux apostoliques du nouveau cardinal.

La Sacrée-Pénitencerie et le divorce

Une réponse donnée au sujet du divorce par la Sacrée-Pénitencerie, en 1887, à l'évêque de Luçon, avait été diversement interprétée en France ; quelques uns pensaient que le décret équivalait à une permission générale donnée au maire de prononcer le divorce dans un cas semblable moyennant, au préalable, les déclarations indispensables ; ils avaient conclu également que le juge civil pourrait, après pareille protestation, porter une sentence de divorce.

L'évêque de Marseille, ayant des doutes sur le bien-fondé de cette interprétation, a consulté de nouveau et demandé qu'il lui fût répondu sur les deux questions suivantes :

1o Peut-on conclure du rescrit susmentionné de la Sacrée-Pénitencerie à l'évêque de Luçon, que les maires, en France, puissent, d'une manière générale, prononcer en sûreté de conscience le divorce entre les époux, après avoir fait les déclarations requises, quand ils devraient sans cela donner leur démission ?

2o Peut-on dire la même chose du juge civil qui, après les mêmes déclarations, porte une sentence de divorce entre les époux ?

R. La Sacrée-Pénitencerie ayant mûrement considéré les questions proposées, répond :

A la première question ; la Sacrée-Pénitencerie en donnant le rescrit dont il s'agit, n'a eu d'autre intention que de pourvoir à un cas particulier selon les circonstances et les exigences.

A la deuxième : NÉGATIVEMENT.

EGLISES DE L'ORIENT

Bien peu de personnes ont des idées nettes et exactes sur la situation des églises de l'Orient. Cependant, sans cette connaissance, il est impossible de comprendre quelque chose à ce qui se passe en ces pays, même au simple point de vue politique. Quelques détails historiques mettront parfaitement au courant de la situation.

Il y a en Orient deux hérésies et un schisme. La première hérésie est celle de Nestorius qui croyait à deux personnes en Jésus-Christ. Cette erreur a été condamnée au concile d'Ephèse,